

1) Retour sur le compte-rendu de la réunion du 20 mars 2023

Point 26 : Impasse Mirande

L'intervention sur le bouchon à clé a eu lieu, avec un peu d'avance puisque cela avait été promis pour le mois de juillet.

Point 31 : Église

Le toit de l'église a été réparé au niveau de la fuite.

La réfection des vitraux n'est pas terminée. Le chantier a pris du retard et l'artisan doit intervenir au cours de l'été sur un gros chantier. Le retard va être plus important.

Le lierre qui courait sur le vitrail (à droite en entrant dans l'église) a été retiré par l'artisan.

Au niveau de la sacristie, la petite fenêtre est à réparer.

Réponse : Les vitraux sont maintenant terminés. Un chiffrage va être demandé pour l'échange de la fenêtre de la sacristie. En fonction des capacités budgétaires de la commune, nous programmerons l'échange de celle-ci.

2) Questions / Réponses

Point 49 : Quartier des Barthes – Route de Barétous

Le quartier est resté sans électricité pendant plusieurs heures.

Réponse apportée lors de la réunion : Marie-Lyse BISTUÉ indique que les techniciens d'EDF ont rencontré quelques difficultés sur une propriété privée. Ceci explique le délai pris pour la réparation.

Monsieur J. SARTOLOU indique que les techniciens d'EDF sont arrivés aussitôt après l'explosion du transformateur qui se trouve devant sa clôture. La réparation a été faite mais le transformateur n'est pas assez puissant et est plein ; il ne peut plus prendre d'abonnés.

Point 50 : Chemin des Charrois

Un plot de protection a été cassé devant chez M. et Mme JALABERT, à 60 mètres de l'intersection avec la route d'Esquiule. Il y a un problème de passage. Faut-il envisager une protection le long du trottoir ? Celui-ci est étroit donc passage difficilement utilisable.

Depuis la réunion, une personne s'est plainte à Dany PEREZ de l'emplacement des plots. Il indique s'être trouvé face à face avec un autre véhicule.

Réponse : Remarque bien prise en compte par les services techniques – étude en cours.

Point 51 : Parcours santé

Afin d'avoir une meilleure visibilité des véhicules revenant du parcours santé, est-il possible de mettre en place un miroir au niveau du stop qui se trouve en haut de la côte ?

Réponse : Oui, il est possible de mettre en place un miroir.

Point 52 : Fauchage

a) Le fauchage des bas-côtés du Chemin de Belandre et de l'Impasse du Gouloure n'est pas effectué.

Réponse lors de la réunion : Marie-Lyse BISTUÉ indique qu'elle fera vérifier que ces deux chemins sont bien communaux et si oui, elle demandera que le fauchage soit fait.

Après cette réunion, le fauchage a été effectué Impasse du Gouloure. Le fauchage Chemin de Belandre devrait intervenir très prochainement.

Réponse : Le fauchage Chemin de Belandre a été effectué.

b) Route de Barétous – sortie vers Féas : le trottoir est envahi par les ronces. De ce fait, il ne peut pas être utilisé.

Réponse apportée lors de la réunion : Les ronces semblent provenir du champ qui se trouve derrière le mur. Si c'est le cas, c'est au propriétaire à faire l'entretien. Une vérification va être faite.

Réponse : L'épaveuse et la balayeuse sont passées. Le désherbage sur l'ensemble des trottoirs a été effectué.

c) Station de pompage : fauchage trop large.

Réponse : Merci de bien vouloir donner plus d'informations aux services techniques.

d) Le long de la Mielle, le fauchage a été effectué et l'herbe a été laissée sur place. Avec l'orage, toutes les herbes sont tombées dans l'eau. L'association ESTIVADE s'est occupée du nettoyage.

Pour les agriculteurs, il est interdit de faucher près du bord de l'eau sauf s'il y a des vipères (voir convention envoyée à ce sujet au comité de quartier Pondeilh – page suivante).

Le but est que les plantations d'arbres apportent de l'ombre au-dessus de l'eau, ce qui va favoriser la biodiversité. Il faut être patient.

Réponse : Remarque bien prise en compte par les services techniques – travail fait en ce sens. L'entretien des bords de la rivière est à la charge du riverain.

Remarques :

a) Un habitant a menacé 2 personnes qui passaient devant chez lui. La Gendarmerie est intervenue. L'affaire va passer au tribunal. Depuis, l'habitant a recommencé. Pas de suite de la part des forces de Police.

b) L'immeuble du PGHM est peu occupé. Seules les personnes de garde restent là. Les familles logent en ville.

La prochaine réunion du comité de quartier aura lieu le lundi 2 octobre 2023 à 20h30 à l'ancienne école



Oloron Sainte-Marie, le 05/10/2022

SYNDICAT MIXTE DES GAVES

Oloron, Aspe, Ossau
et leurs Affluents

416 LA FÈRE - 17 19500 DE JACQ
64100 OLORON SAINT-MARIE
TEL. : 05 59 10 02 31
Courriel : technique@smgoao.fr

Restauration de ripisylve sur le cours d'eau la Mielle

Affaire suivie par : Florian GARCIA

Objet : Note explicative à destination des représentants du Comité de Quartier de Pondeilh

Dans le cadre de son Programme Pluriannuel de Gestion (déclaré d'Intérêt Général par arrêté préfectoral du 3 mai 2021), le Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et affluents va intervenir le long de la Mielle à la sortie du quartier Pondeilh (Boulevard Henri Lacrau) jusqu'à la limite communale avec Mournour.

Il s'agit ici de reconstituer une ripisylve le long du cours d'eau par la plantation de différentes essences d'arbres / arbustes à même de fournir, sur le long terme, un couvert végétal suffisant sur le cours d'eau.

La ripisylve désigne l'ensemble des boisements longeant les cours d'eau. L'absence ou la présence de cette formation a un impact fort sur l'écologie des rivières mais a aussi un impact direct sur la gestion hydraulique des cours d'eau.

Dans les faits, sur les Mielles, cette absence de strate arbustive / arborescente entraîne une fermeture du milieu par :

- un développement très important de la végétation semi-aquatique
- une consommation accrue d'oxygène pour dégrader la matière organique présente dans le lit du cours d'eau
- la rétention de sédiments par les végétaux

Cette intervention fait l'objet d'une convention entre la commune d'Oloron Sainte Marie et le SMGOAO et cadre le rôle de chacun notamment en termes d'entretien (débroussaillage, élagage sélectif) sur les 5 ans à venir. Une communication sur site via des panneaux d'informations est envisagée et doit faire l'objet de discussions entre la commune et le SMGOAO.

Dans un premier temps, seuls les abords de la voirie communale aujourd'hui interdite à la circulation sont concernés soit :

- la rive gauche du cours d'eau entre Pondeilh et la rue Camin deths Soutous sur environ 460m

- la rive droite entre la rue Camin dehs Soutous et la limite communale avec Mourmour sur environ 400 m

En parallèle, l'ensemble des propriétaires riverains des berges opposées ont été contactés par le SMGOAO mais n'ont pas fait part, à ce jour, de leur volonté à participer à cette démarche.

L'intervention consistera en la plantation de 170 plants composés d'aulnes, de noisetiers et de saules, végétation propre aux bords de cours d'eau qui seront espacés d'environ 5 m les uns des autres. Cette intervention sera réalisée par un prestataire retenu par le SMGOAO et suivie par ses services.

Les travaux devraient normalement pouvoir se réaliser avant la fin d'année 2022, entre les mois de novembre et décembre.